

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai lu attentivement le harsard des deux derniers jours. Apparemment, la tournure des discussions a amené le vice-premier ministre à faire valoir ce que j'essayais de dire la semaine dernière, autrement dit qu'il n'y a eu ni trafic d'influence ni octroi de passe-droits ni traitement de faveur.

Comment aurait-on pu faire des passe-droits quand on sait que treize entreprises participent à ce projet énergétique avec la Nouvelle-Écosse et que certaines d'entre elles ont obtenu jusqu'à 3 millions de dollars? Il n'y a pas eu de traitement de faveur. Il s'agissait d'une des treize entreprises qui étaient au courant de la politique gouvernementale et qui l'ont appliquée, ainsi que la loi.

Comment peut-on parler de passe-droits ou de traitement de faveur, alors que l'ancien ministre, M. Gillespie, n'a même pas rencontré le ministre? Il n'a jamais cherché à obtenir ce genre de passe-droits. Il s'est contenté de traiter avec les fonctionnaires du ministère.

Comment peut-on parler de trafic d'influence, alors que les fonds étaient gérés par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse? L'entente précise bel et bien que l'argent devait être versé dans le trésor public de la Nouvelle-Écosse. Cela figure noir sur blanc dans l'entente entre la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada. Les 9.3 millions ont, je crois, été transférés au Fonds du revenu consolidé de la Nouvelle-Écosse. Comment peut-on parler de trafic d'influence?

Quant au troisième élément des lignes directrices, le traitement de faveur, les faits démontrent que l'ancien ministre est loin d'en avoir bénéficié, bien au contraire, car on a réexaminé les documents soumis au Conseil du Trésor pour veiller à ce qu'il ne touche rien de l'argent transféré au gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Le ministère a donc veillé spécialement à ce qu'il n'obtienne aucune faveur. Voilà selon moi, ce qu'il faut retenir de tout cela.

● (1420)

Peut-on parler de conduite scandaleuse? Je répète la question que le vice-premier ministre a posée hier et avant-hier: quelqu'un a-t-il fait quelque chose qu'un ministre en fonction n'a pas le droit de faire ni de tolérer? La réponse est non, madame le Président.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION FAITE PAR LE MINISTRE DES FINANCES EN
NOVEMBRE 1980

L'hon. Jake Epp (Provencher): Le premier ministre fait notamment valoir qu'il n'y a pas pu y avoir de favoritisme, étant donné que le ministre des Finances, l'ancien ministre de l'Énergie, ne savait pas que M. Gillespie participait à ce projet, dont il ignorait même l'existence.

Lorsqu'il a témoigné au comité spécial d'énergie de remplacement du pétrole le 25 novembre 1980, soit bien avant la fin de la période de deux ans prévue dans les lignes directrices, le ministre des Finances a déclaré: «J'ai dit qu'il y avait trois projets de liquéfaction du charbon. Je souligne que deux d'entre eux touchent Petro-Canada, ce qui veut dire que le gouvernement national participe directement à ces initiatives.» Vu ces déclarations, le premier ministre peut-il vraiment espérer faire croire aux députés et au public que le ministre n'était pas au courant de la situation et que, par conséquent, aucun traitement de faveur n'a été accordé? Comme je connais le ministre, je suis convaincu au contraire qu'il était au courant de la situation et qu'il savait très bien ce qui se passait dans son ministère.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député se reporte à ma réponse, il verra que je n'ai pas dit que le ministre n'était pas au courant. J'ai dit que le ministre n'avait pas accordé d'audience à M. Gillespie.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il est aussi glissant qu'une anguille.

M. Trudeau: Madame le Président, le député de Saint-Jean est fort bien placé pour parler des anguilles.

M. Crosbie: Je sais reconnaître une anguille glissante quand j'en vois une.

M. Trudeau: Dans ce cas, vous devriez vous regarder et vous verriez qui est le plus glissant.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Vous avez laissé tout votre esprit aux Antilles.

M. Trudeau: Le vice-premier ministre a promis lundi, je pense, de veiller à ce que tous les documents soient déposés. On s'en est occupé et les documents ont été rassemblés. Je crois savoir que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources veut déposer ces documents à 15 heures.

Je compte aussi déposer la correspondance que j'ai échangée avec le ministre des Finances. Il y a notamment la lettre dans laquelle le ministre déclarait ne pas avoir été mis au courant de la transaction avant septembre 1981, de même qu'une lettre encore plus importante et qui se rapporte à la discussion de cet après-midi. Il s'agit d'une deuxième lettre que j'ai reçue aujourd'hui et qui dit qu'en examinant les dossiers, on a constaté que le ministre avait été mis au courant de la transaction en janvier 1981.

A cette deuxième lettre en a été ajoutée une autre signée du sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans laquelle elle explique qu'après avoir consulté le dossier, on avait constaté que les renseignements originellement communiqués au ministre et sur lesquels il s'appuyait dans sa première lettre étaient inexacts. Certaines notes étaient passées inaperçues la première fois et elles ont maintenant été retrouvées. Ces notes seront, elles aussi, déposées et le ministre m'a remis une déclaration rectifiée.